



**Conseil Communal de
Belmont-sur-Lausanne**

Préavis No 06/2024 au Conseil communal

Compteurs Électriques

Rapport de la Commission Technique

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Ont participé le lundi **6 Mai 2024** à la séance de présentation du présent préavis :

Bureau du Conseil communal	Mme Sandra Gillard, Présidente
Municipalité	Mme Nathalie Greiner, Syndique Mme Catherine Schiesser M. Philippe Michelet M. Damien Cuche (excusé) M. Jean-Claude Favre (excusé)
Chef des infrastructures :	M. Andrea da Campo
Commission des finances :	M. Christian Marrel M. Daniele Annese Mme Hannah Grossenbacher Mme Amélie Ramoni-Perret Mme Sakine Uçurum Pion (excusée)
Commission technique	M. Cyril Stuber M. Olivier Schaer Mme Anna Zoia

Préambule

Suite à l'entrée en vigueur de la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI) et de son ordonnance y relative (OApEI) modifiées, contraint le Service de l'électricité de Belmont à remplacer ses compteurs électriques (80% du parc de compteurs électriques doivent être remplacés jusqu'à fin 2027 pour respecter cette obligation légale).

Analyse

Autant en offre (e.g. production photovoltaïque) qu'en demande (e.g. parc automobile électrique, pompes à chaleur), le recours à l'électricité est en augmentation sur la commune de Belmont. Afin de pouvoir le gérer au mieux, de plus en plus les technologies de smart grids, ou réseaux électriques intelligents sont utilisées.

[L'article 8 de l'OApEI](#) (système de mesure intelligent, vérification et sécurité des données, etc.) définit la notion de système de mesure et le processus d'information y relatif, amenant au besoin d'installation de compteurs intelligents.

En termes de confidentialité, les compteurs respectent les directives selon L'OApEI (art.8b). Les données seront anonymisées et gérées par du personnel spécialisé par Romande Energie.

Les avantages attendus par la Municipalité sont :

- Possibilités de supervision du réseau et gestion d'éventuelles pannes à distances
- Amélioration de la flexibilité du réseau et de répondre aux enjeux d'électrification de la société

Bien que la loi ordonne le remplacement de 80% des compteurs, la Municipalité anticipe le remplacement intégral du parc de compteur (100%).

Le marché pour ce genre de compteurs étant relativement spécialisé, la commune a décidé de faire appel à Spontis S.A. (société de 40 personnes, priorité de Group E, Romande Energie, Services Industriels de la ville de Lausanne, etc.) sans passer par l'étude d'un bureau d'ingénieurs et de mandater Romande Energie, le fournisseur actuel de la commune, pour effectuer le remplacement des compteurs.

Par exemple, les Forces Motrices de l'Avançon SA (FMA) utilisent ces mêmes prestataires et en sont satisfaites selon les dires de M. Michelet.

Un seul appareil a, pour le moment, reçu les certifications nécessaires. Un deuxième candidat moins cher est encore en cours de test. Si ce deuxième reçoit la certification d'ici à la commande, il sera préféré.

Spontis S.A. se charge aussi de l'acheminement et livrera les compteurs testés, configurés et conditionnés selon les directives du Service de l'électricité et se chargera de la revalorisation des anciens compteurs.

Les appareils, étant contrôlables à distance, pourront bénéficier de mises à jour en fonction des besoins. Une série de compteurs dédiés seront utilisés pour valider toutes modifications avant déploiement.

Commentaire de la CT

Nous remercions la Municipalité et en particulier M. Michelet d'avoir pris le temps de répondre à nos différentes questions lors de la séance.

Nous souhaitons en relever quelques-unes, à partager avec le Conseil Communal :

- Les compteurs permettront aux consommateurs.trices de consulter leur consommation en temps « réel »
- La fréquence de facturation à l'avenir (acomptes et facture finale) sera adaptée, en étant plus proche de « coûts réels immédiats »

Techniquement, les deux modèles de compteurs sont équivalents et remplissent les exigences de l'[OApEI](#).

Le choix de mandater RE est approprié car elle a l'habitude de travailler sur notre réseau, les ressources nécessaires pour effectuer ces remplacements et a déjà eu des mandats similaires dans d'autres communes.

Nous saluons la volonté de la municipalité d'avoir choisi l'option permettant de revaloriser les anciens compteurs.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Commission technique unanime se rallie aux conclusions du préavis 06/2024 et vous propose de les accepter sans modification.

Rédigé à Belmont-sur-Lausanne, le 13 mai 2024.

La Commission Technique (CT) :

Nom et prénom	Signature
Mme Anna Zoia (Rapporteuse)	
M. Cyril Stuber	
M. Olivier Schaer	